

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE FMI CONCLUT AVEC SUCCÈS LA REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a conclu avec satisfaction le 24 juin 2022, la première revue de l'accord de 324 millions de DTS, conclu par la République du Congo dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit, approuvée le 21 janvier 2022.

La conclusion positive de cette revue permet le décaissement immédiat en faveur de la République du Congo de 64,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars US, soit 54 milliards de Francs CFA) par le FMI. Ce décaissement vient appuyer les efforts du Gouvernement, en faveur de la stabilité macroéconomique, la consolidation de la reprise économique et la lutte contre la pauvreté.

Le FMI marque son satisfecit pour la performance du programme mis en œuvre dans le cadre de cet accord. Il fait le constat que tous les critères de performance ont été respectés et que les réformes structurelles soutenues par le programme progressent. En outre, le FMI souligne qu'une nouvelle stratégie à moyen terme de gestion des finances publiques (GFP) et un plan d'actions sont en place, une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée, et des progrès satisfaisants sont réalisés en vue de la publication d'un décret sur les conflits d'intérêts.

Ces conclusions du Conseil d'Administration du FMI ouvrent un nouveau chapitre dans la normalisation des relations et la consolidation de la confiance retrouvée entre la République du Congo et ses partenaires extérieurs. Cette perspective a déjà permis à l'État de conclure des accords de financement à des conditions préférentielles, avec des bailleurs de fonds aussi bien multilatéraux que bilatéraux, et particulièrement la France, qui s'est engagée à mobiliser 67,5 millions d'euros, dont le premier versement de 30 millions d'euros est prévu pour le mois d'août 2022.

Engagé à œuvrer à la sauvegarde de ces acquis, dans l'optique d'assurer la mise en œuvre efficace et harmonieuse du Plan National de Développement 2022-2026, le Gouvernement entend mener des actions vigoureuses sur le terrain de l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique, ainsi que sur celui du recouvrement des recettes intérieures.

Le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public rappelle que le programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit vise à réduire les fragilités macroéconomiques et sociales, afin de placer la République du Congo sur la voie d'une croissance plus forte, plus inclusive et plus résiliente. Sur un plan sous-régional, il participe au renforcement de la stabilité extérieure de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), tel que prescrit par le Sommet des Chefs d'État d'août 2021 à Yaoundé au Cameroun.

du

Fait à Brazzaville, le

01 JUIL 2022



[Handwritten signature]